



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet délégué  
pour la défense et la sécurité  
de la zone Sud-Ouest**

Affaire suivie par :  
**Hélène HALBRECQ**  
Cheffe du bureau des préventions  
Tél : 05 56 90 67 50  
**Magali SERUSIER**  
Référente régionale  
Tél : 05 56 90 61 88  
Mél : [pref-pdds-  
mildecanouvelleaquitaine@qironde.gouv.fr](mailto:pref-pdds-mildecanouvelleaquitaine@qironde.gouv.fr)

Bordeaux, le **27 MAI 2025**

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité  
de la zone Sud-Ouest

à

DESTINATAIRES IN FINE

**Objet :** Appel à projet régional 2025 "lutte contre les drogues et conduites addictives" (MILDECA) en Nouvelle-Aquitaine.

**P.J. :** 2.

Le présent appel à projets définit les conditions de subvention, au titre du fonds MILDECA pour 2025, des actions de prévention et de lutte contre les drogues et diverses addictions pour la Nouvelle-Aquitaine.

Les actions financées dans ce cadre devront ainsi tendre à couvrir au maximum le territoire de cette dernière, de manière complémentaire / différenciée des financements départementaux instruits par préfets de département

Sur le fond, ces actions devront répondre aux objectifs de la feuille de route régionale et de la nouvelle stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour 2023-2027. Ces objectifs sont les suivants :

- ✓ Intensifier la lutte contre les produits stupéfiants et contrôler l'accès aux produits addictifs ;
- ✓ Prévenir les conduites addictives chez les plus vulnérables et particulièrement chez les plus jeunes.
- ✓ S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs.

Les attendus opérationnels sont précisés ci-dessous.

Une annexe détaille par ailleurs les critères d'évaluation des actions qui seront retenues au regard des règles de financement qui y sont également rappelées.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet délégué  
pour la défense et la sécurité  
de la zone Sud-Ouest**

**1.- Les objectifs s'attachant aux actions susceptibles d'être financées.**

Conformément aux priorités nationales et régionales précitées, l'une des priorités reste la **protection de la jeunesse, dans le cadre notamment du développement des compétences psychosociales**, en milieu scolaire comme familial.

*Le volet prévention est la priorité de cet appel à projets. A titre subsidiaire, pourront toutefois également être utilement déployées, selon leur envergure et leur intérêt, des actions de détection précoce et d'orientation et de réduction des risques, en ce qui concerne les jeunes mais aussi les publics vulnérables. Ces actions seront mises en œuvre dans les environnements respectifs des publics cibles (monde festif et sportif, milieu professionnel, "aller vers"...), en lien avec les divers partenaires locaux.*

Au titre de la protection de la jeunesse, seront également favorisées les **actions tendant au respect des interdits protecteurs** (cf. interdictions de vente...), à destination notamment des professionnels concernés.

De même, les actions en lien avec la sécurité routière, participeront de cet effort de respect des règles protectrices de la jeunesse en particulier et de la population en général.

Enfin, sont attendus des projets tendant à **améliorer la connaissance** des phénomènes addictifs, notamment émergents, sur la région Nouvelle-Aquitaine, sur les enjeux associés et les **actions de communication et de prévention / lutte** qu'elles en appellent en retour.

**2.- Conditions générales relatives au dépôt des dossiers.**

Toute personne, publique ou privée, peut présenter un projet, en particulier les associations spécialisées et organismes œuvrant dans le domaine de la prévention, dès lors qu'elle dispose d'une organisation lui permettant d'intervenir, de manière cohérente, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Les actions au titre du présent appel à projets, ont en effet vocation, dans toute la mesure du possible, à être déclinées dans chaque département où le chef de projet MILDECA (directeur de cabinet) sera le référent local du porteur de projet et sera en charge de l'adaptation aux spécificités locales et à l'évaluation du projet considéré, en lien avec le dit porteur.

À cet égard, il est souligné l'importance pour chaque dossier de comporter systématiquement un **volet évaluatif** permettant d'identifier en amont et de mesurer an aval l'atteinte des objectifs, conformément aux préconisations techniques précisées en annexe. Ce volet devra être adapté à la nature du projet.

D'une manière générale, le projet doit avoir un impact opérationnel sinon préventif concret et "mesurable". Il doit reposer sur une méthodologie claire et robuste, un planning précis et un budget prévisionnel complet et adapté, conformément notamment aux prescriptions figurant en annexe.

Dans ce cadre, devront en particulier être explicités :



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

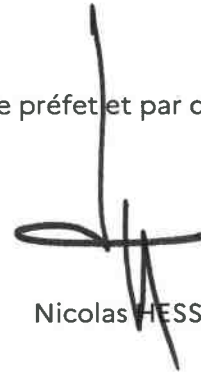
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet délégué  
pour la défense et la sécurité  
de la zone Sud-Ouest**

- le déroulé de l'action prévue (contenu, calendrier, lieux...);
- les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre, sur la base d'une analyse circonstanciée de la situation (phénomènes ciblés, population concernées, mécanismes à l'œuvre ...);
- les moyens, humains (physiques et en ETPT) et autres, déployés.

La demande complète de subvention (Cerfa n°12156\*06 et pièces complémentaires indiquées dans la fiche de synthèse ci-jointe) est à adresser à mon cabinet, par voie dématérialisée (à : [pref-pdds-mildecnouvelleaquitaine@gironde.gouv.fr](mailto:pref-pdds-mildecnouvelleaquitaine@gironde.gouv.fr)), **d'ici au 27 juin 2025**.

Pour le préfet et par délégation



Nicolas HESSE

